

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Les articles à insérer dans cette feuille doivent être remis au bureau le mardi matin avant 9 heures, et être signés.

On peut s'abonner à toute époque.

PARAISSANT LE JEUDI,
Avec permission du Magistrat.

On s'abonne chez H. Wolfrath, éditeur, imprimeur du Gouvernement et du Magistrat, rue du Temple-neuf.

Prix de l'abonnement : L. 4[»] 4^s par an.

EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE

du 17 Septembre.

1. Par sentence rendue le 10 Septembre courant, la vénérable chambre matrimoniale de Neuchâtel a sanctionné et homologué, pour devoir déployer tous ses effets, un acte de séparation de biens conclu le neuf de ce mois, entre le sieur Jonas-Henri Junier, de Saint-Aubin, propriétaire domicilié à Voëns, d'une part, et dame Julie née Leschot son épouse, d'autre part. Et selon le dispositif de cette sentence, l'acte de cette séparation de biens, qui devra être lu publiquement au premier plaid de la cour de justice de Thielle, est déposé au greffe de cette ville, ce qui est annoncé par trois publications dans la présente feuille officielle, afin que personne ne puisse en prétexter cause d'ignorance. Donné au greffe de Neuchâtel, le 12 Septembre 1840.

F.-C. BOREL,
Secrétaire de la vén. ch. matrim.

2. La vénérable chambre matrimoniale de Neuchâtel a, par sentence du 10 Septembre courant, prononcé la séparation des biens entre le sieur Charles-François Vasseur, maître chandelier, originaire français, propriétaire en cette ville, d'une part et dame Rosalie-Aimée née Munier-Pugin sa femme, d'autre part. Le dispositif de cette sentence sera lu au premier plaid ordinaire de la noble cour de justice de cette ville, ce qui est annoncé par trois insertions dans la feuille officielle, afin que les tiers intéressés ne puissent en prétendre cause d'ignorance. Neuchâtel, le 12 Septembre 1840.

F.-C. BOREL,
Secrétaire de la vén. ch. matrim.

3. Par sentence en date du 10 Septembre courant, la vénérable chambre matrimoniale de Neuchâtel a prononcé la séparation de biens entre le sieur Louis Tattet, de la Côte-anx-Fées, d'une part, et Susanne née Juvet sa femme, d'autre part; séparation qui a été accordée à la demande des curateurs de la femme Tattet, nonobstant la non-comparution du mari. La dite sentence devant être lue au premier plaid ordinaire de la cour de justice des Verrières, et pour que les tiers intéressés ne puissent en prétexter cause d'ignorance, le présent avis sera inséré trois fois dans la feuille officielle de cet état. Neuchâtel le 12 Septembre 1840.

F.-C. BOREL,
Secrétaire de la vén. ch. matrim.

4. M. de Tribolet, commandant et châtelain du Landeron, agissant d'office et en vertu d'un arrêt du conseil d'état en date du 6 Juillet dernier, fait signifier au nommé Hoffmann, voiturier, à Arberg, canton de Berne, que, vu un procès-verbal dressé au Landeron les 6 et 9 Juin, constatant qu'il a tenté d'user de violence, pour enlever, malgré une défense juridique qui lui avait été signifiée, un chargement de vin, il est cité à paraître en justice du Landeron, au lieu ordinaire de ses séances, à 9 heures du matin, pour la première le mercredi 14, pour la 2^e le mercredi 21, et pour la 3^e le mercredi 28 Octobre prochain, pour entendre et répondre à la demande qui lui sera formée à ce sujet à teneur dudit arrêt, par lequel il a été délibéré, que le dit Hoffmann serait poursuivi à trois jours et trois nuits de prison civile et à l'acquit des frais. Le présent exploit sera inséré trois fois consécutives dans la feuille officielle de l'état. Donné au greffe du Landeron, le 12 Septembre 1840.

C. QUELLET, greffier.

5. Le sieur Samuel Haueter, ouvrier serrurier, demeurant à la Chaux-de-Fonds, fait signifier par la voie de cette feuille à Henri Suter, maçon, naguères domicilié à la Chaux-de-Fonds, maintenant hors du

pays, qu'il a fait, à la date du 7 Septembre courant, saisie par voie de reddition de gages chez le sieur Pierre-Henri Favre, ébéniste, à la Chaux-de-Fonds, pour obtenir paiement d'une somme de 265 batz due par le dit Suter au sieur Haueter. Ce dernier fait en outre signifier à Henri Suter, qu'il est péremptoirement assigné à comparaître par devant l'honorable cour de justice de la dite Chaux-de-Fonds, assemblée à l'hôtel-de-ville du dit lieu, le mardi 6 Octobre 1840, dès les 9 heures du matin, pour la opposer, s'il croit avoir des raisons de le faire, à l'investiture que le requérant postulera de la reddition de gages dont il s'agit. Le requis est prévenu que, s'il ne comparait pas, il sera passé outre à la dite investiture. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de Neuchâtel. A la Chaux-de-Fonds, le 12 Septembre 1840.

Par ord., E. VEUVE, greffier.

6. Ensuite d'une sentence de direction de la noble cour de justice de Valangin, rendue sur un arrêt du conseil d'état en date du 12 Août courant, le sieur Jules Philip-pin, sous-inspecteur des travaux publics à Neuchâtel, informe le public qu'en sa qualité de tuteur juridiquement établi à Marie-Pauline, fille mineure du sieur capitaine Charles-Auguste Gaberel de Savagnin, et de Célanie née Dardel sa femme, il se présentera devant la dite cour de justice qui sera assemblée par l'ordinaire à l'hôtel-de-ville de Valangin, dès les neuf heures du matin, le samedi 26 Septembre prochain, pour postuler, tant au nom de sa pupille que des autres enfans qui peuvent encore naître de ce mariage, une renonciation formelle et juridique aux biens et aux dettes présents et futurs du prédit capitaine Charles-Auguste Gaberel. En conséquence, tous ceux qui croiront avoir de légitimes moyens d'opposition à apporter à cette demande en renonciation, sont péremptoirement assignés à comparaître le susdit jour, au lieu et à l'heure devant indiqués, pour les faire valoir, sous peine de foreclusion. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille de l'état, à Valangin, le 15 Août 1840.

Par ord. C.-A. BREGUET, greffier.

Fin de la Feuille officielle.

De la part de MM. les Quatre-Ministres.

1. On renouvelle les défenses précédemment faites aux vigneronns qui cultivent des vignes rière la mairie de cette ville et à leurs gens : 1^o de se servir de hottes pour aller aux dites vignes et en revenir, en quelques saisons et pour quelques travaux que ce soit; 2^o de travailler dans les vignes après le coucher du soleil, dès que les vignes sont à ban et les gardes-vignes en fonctions. Le tout à peine d'amende ou de peines plus graves selon les cas.

Donné à l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, le 12 septembre 1840. Par ord., le Secrétaire de ville, P.-L. JACOTTET.

2. Le public est informé que le sieur Jean-Louis Petitpierre allié Burgat, logé dans la maison de la ville au Neubourg, a été nommé second mesureur-juré pour le bois en remplacement de L^s Coulaz.

Donné à l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, le 9 septembre 1840. Par ord., le Secrétaire de ville, P.-L. JACOTTET.

IMMEUBLES A VENDRE.

3. Récolte pendante, une vigne de 16 ouvriers située à la Favarge; cette vigne, très-bien entretenue, est franche de dime. S'adresser à M^{me} de Pierre-Guy, à Monruz.

4. Avec la récolte, une très-bonne vigne aux Lavanes, territoire de Saint-Blaise, contenant 3 bons ouvriers. Un champ d'un tiers de pose, situé aux Mouilles, territoire de Vavre. Une demi-douzaine de bollers de la contenance de 120

à 160 pots chacun. Un buffet à quatre corps, une table et quatre bancs très-propres pour un vendage de vin, un banc de menuisier avec ses outils, un bon lit complet, une demi-douzaine de chaises ainsi que d'autres articles de ménage. S'adresser à Christian Finckbohner, propriétaire à St.-Blaise.

Vente d'une auberge à Boudevilliers.

5. Le jeudi 22 octobre prochain, à 3 heures après midi, l'hoirie de feu le sieur Henri Wuthier fera vendre par voie de minute en l'étude de M. Dardel, notaire rue du Temple-neuf, à Neuchâtel, l'auberge qu'elle possède à Boudevilliers, portant l'enseigne de la Croix-d'or, comprenant chambre du débit et cuisine au rez-de-chaussée, plusieurs chambres à l'étage, cave et galetas, écurie, grange et remise; plus, un jardin et un petit verger contigu. Cette auberge bien achalandée, située sur la grande route de Neuchâtel à la Chaux-de-Fonds, et par conséquent d'un débit assuré, offre aux amateurs des avantages certains. Le prix n'en est point élevé, et on donnera à l'acquéreur des facilités pour le paiement.

6. Le lundi 28 courant, à cinq heures du soir, on exposera en vente à la Fleur-de-Lys, à Corcelles, deux maisons contiguës sises à la sortie de ce village lieu dit au petit Berne, et un terrain en nature de vigne et plantage, de la contenance d'environ trois hommes, situé à Chantemerle.

7. Jendi 1^{er} octobre prochain, à 3 h^{es} après midi, et en l'étude de D.-H. Reymond, notaire à Neuchâtel, les enfans de feu Samuel Soultzner exposeront en vente par voie de minute leur maison située à la ruelle des Halles. S'adresser pour la voir à M. Mosset, concierge du cercle des Halles, et au dit notaire pour les conditions.

8. Le samedi 26 Septembre, à 4 heures après midi, on vendra par voie de minute en l'étude de M. Dardel, notaire à Neuchâtel, deux vignes situées rière la Favarge et Monruz, l'une appelée Vallot contenant 2 1/2 ouvriers environ, franche de dime, attenant de vent le sieur J.-H. Favarger, de joran le sentier public tendant de la Coudre à la Favarge, de bise D^{me} veuve Eschlimann née Berosot, et d'uberre M. l'ancien châtelain de Meuron; l'autre située à Monruz, contenant environ 4 ouvriers, attenant de vent M. Jérôme Favre, de joran ce dernier et M. Alex. Evard, de bise et uberre M^{me} de Pierre-Guy. On vendra de plus les quatre vignes ci-après, situées sur le territoire de Neuchâtel, une vigne aux Parcs-dessous, F 50, contenant 3 1/3 ouvriers, joutant du côté de joran le chemin des Parcs, de bise dame veuve Depierre, de vent M. Roulet de Mézerac, et d'uberre le Seyon.

Une dite à Trois-Portes, B 65, contenant 3 3/4 ouvriers, joute de vent M. le président de Chambrier, de joran le chemin de Beaugard, de bise M. de Sandoz-Rollin, et d'uberre la grande route de Serrières.

Une à Grise-Pierre, A 40 1/2, de la contenance d'environ 4 ouvriers, joute de vent et de joran M^{me} veuve de M. le maître-bourgeois Pettavel, de bise M^{me} veuve Favarger-Perret, et d'uberre la grande route tendant à Serrières.

Enfin une vigne à Maillefer, D n^o 8, contenant environ 2 1/4 ouvriers, joutant du côté de vent le chemin de Maillefer, de joran M^{me} de Rougemont-Osterwald, de bise et uberre M. le major de Sandoz-Roy. Ces vignes, situées dans des quartiers réputés par la qualité et le produit, sont dans un parfait état de culture et seront vendues à des conditions favorables.

9. Par voie de minute, une vigne d'environ trois ouvriers, franche de dime et de cens, située au Montilier territoire d'Auvernier, entre les sieurs L^s Bouvier, capitaine, d'uberre, Chable de vent, et le chemin de bise et joran. Cette vigne sera vendue raisins pendans et abandonnée au plus offrant, samedi 3 octobre prochain, à 5 heures du soir, aux conditions de la minute déposée chez M. Samuel Wattel, aux XIII Cantons, à Peseux. S'adresser pour la voir à Alex. Ménétrait, au dit Peseux.

10. Les hoirs de feu M^{me} Julie Borel de Biche exposeront en vente par voie de minute en l'étude du notaire et greffier Clerc, à Colombier, le samedi 26 courant, dès les 2 heures après midi, les divers immeubles de cette masse, savoir :

Sur le district d'Auvernier, une vigne située lieu dit la Pierre en Sabu, contenant 7 1/2 hommes.

Rière le district de Bôle : à la Combe, un pré naturel irrigué contenant 6 poses.

A la Prairie, sous le village de Bôle, un pré naturel irrigué et en bonne partie peuplé d'arbres fruitiers, le tout d'un grand rapport et de la contenance de 7 poses; cette pièce sera divisée pour la commodité des acheteurs.

A Planeyse, un champ ensemencé récemment en nouvelle esparcette, contenant 2 1/2 poses.

Sous le Pré, un champ d'une pose.

A la Marnière, une parcelle de bois de pin soit la moitié indivise d'un max de 3 émines.

Au centre du village de Bôle, une maison rurale vaste et commode, contenant écuries, remises, grange, grenier à foin, un fruitier et une chambre, jolie place de dégagement autour.

Vignes : à Bercueil, une vigne contenant 8 1/4 hommes; à la Croix, une dite de 3 1/4 hommes; aux Merloses, une dite de 10 1/2 hommes; à la Fasanne, une dite de 2 1/2 hommes; à Chenaux, une dite de 2 hommes.

Tous ces immeubles sont francs de cens fonciers et en bon état. S'adresser, pour voir les localités, à Henri Debrod, à Bôle, et pour les conditions de la vente, au notaire dépositaire de la minute, à Colombier.

11. Pour cause de décès, on offre à vendre ou à louer de suite la brasserie de Travers fort bien achalandée et dans une situation agréable au bord d'une rivière. S'adresser franco pour de plus amples renseignements, à la veuve de G.-F. Bader, au dit Travers, canton de Neuchâtel.

12. Par voie de minute et d'enchères, la belle propriété du sieur Charles-Auguste Martin, au-dessus du village de Peseux, dite chez Martin-des-bois, très agréablement située, ayant la vue du lac et des Alpes, et étant à proximité de belles promenades naturelles dans les bois de Peseux; elle consiste en une maison solidement bâtie renfermant deux appartemens, et environ quatre poses de terre en verger et terres labourables d'un bon rapport. La vente aura lieu en l'étude de M. Clerc, notaire à Neuchâtel, le jeudi 24 Septembre courant, à 4 heures après midi, sous de favorables conditions, entr'autres sous celle que l'immeuble au-dessus de la somme de 350 louis sera abandonné au plus offrant.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

13. M. J.-Pierre DuPasquier, propriétaire du domaine de Vaudijon, annonce à MM. les amateurs que le vendredi 25 septembre courant, dès les deux heures de l'après-midi et aux conditions qui seront annoncées, il exposera en vente dans son domicile et pour quatre années, la vendange de son vignoble, soit d'environ 150 ouvriers dont environ 30 ouvriers en rouge, situé dans la meilleure exposition, et avantageusement connu dès long-temps par la qualité supérieure du vin qu'il produit. Il remettra de même en amodiation pour le même temps, son encavage comportant cent et quelques bossés en vases de différentes contenance et en bon état, avec deux grands pressoirs en fer. Cet établissement est construit de manière à économiser de beaucoup la main d'œuvre, de quoi les amateurs pourront s'assurer par l'inspection des localités.

14. Vendredi 25 septembre, à 9 h. du matin, la ville et communauté du Landeron, exposera en mises la vendange de ses vignes, ainsi que le produit de la dime de l'hôpital du dit lieu. Ces mises auront lieu à l'hôtel-de-ville sous de favorables conditions. Landeron, le 14 septembre 1840.

Par ordonnance,

J.-B. FROCHAUX, secrétaire de ville.

A AMODIER.

15. Pour 1840, un estivage à la Tourne d'environ 22 vaches. S'adr. à Jean Egen, en ville.

16. La Communauté de Savagnier remettra en location dans son assemblée générale de Saint-Michel, 29 du courant, ses deux maisons de Commune pour le terme de trois ans à dater de Saint-George 1841. La première au grand Savagnier, portant l'enseigne du soleil, est le siège de toutes les assemblées de générale Commune; la seconde au petit Savagnier; l'une et l'autre très-bien accréditées et privilégiées. Les amateurs pourront se rencontrer en dite assemblée à 9 heures du matin, et de favorables conditions leur seront lues. S'adresser pour en connaître le contenu, au soussigné secrétaire de Commune, CH. GIRARD.

17. Pour y entrer le 1^{er} avril 1841, deux montagnes contiguës de la contenance d'environ 45 poses de terres labourables, et pour y entrer à la Saint-Georges 1841, une dite d'environ 24 poses de terres labourables. Ces domaines situés à Chaumont sont pourvus de pâturages. S'adresser à M^{me} veuve de François Jeanjaquet, à Neuchâtel.

18. A Boudry, à affermer un petit domaine en prés et champs pouvant entretenir trois ou quatre pièces de bétail avec douze à quinze ouvriers de vignes à cultiver; il est inutile de se présenter sans de bons témoignages. S'adresser à M. le pasteur Grellet, à Cortaillod.

19. Pour la Saint-Martin ou Noël prochain, on offre à louer un domaine situé à peu de distance de la ville, dans un site agréable, de la contenance de 17 poses en deux max séparés par une petite partie de forêt et par un mur qui en fait le pourtour pour contenir le bétail, avec un puits de bonne eau qui ne tarit jamais; les terres y sont très-productives, le froment, entr'autre, y réussit très-bien, ainsi que tout autre grain; y a partie est ensemencée d'esparcette, de luzerne et trèfle. Le nouvel amodiatraire trouvera en grange environ 17 toises bon fourrage, 5 à 600 pieds fumier de bêtes rouges, et plusieurs quintaux de paille, le tout en bonne qualité, et une pose de froment ensemencé; à l'expiration du bail, et suivant la convenance de l'amodiatraire, il rendra le tout en nature ou la valeur en argent. S'adresser à M. Kiehl, traiteur, près le gymnase, qui indiquera.

20. A affermer, à partir du 26 mars 1841, le domaine de feu M. de Meuron, à Fenin, comprenant la ferme et environ 60 poses de terre. S'adr. à M. le lieutenant Gaberel, à Valangin, le samedi seulement, ou à M^{me} de Pury de Meuron, rue des Moulins, à Neuchâtel.

A VENDRE.

21. MM. Roi, père et fils, à Saint-Jean près le Landeron, ont l'honneur d'informer le public que leur tuilerie et briqueterie mécanique est depuis quelque temps en pleine activité, et qu'on trouve ordinairement chez eux des tuiles et briques de différentes grandeurs et formes, même au-dessus de celles qu'on peut mouler à la main, et qui en raison de l'économie de la main d'œuvre pour les poser, et de la solidité de l'ouvrage, sont très-convenables pour cloisons, murs intérieurs, etc. L'excellente qualité de la terre qu'ils emploient, la séparation des plus petites pierres à chaux et autres, au moyen de machines, (ce qui ne peut avoir lieu complètement par le triage à la main de l'ancienne méthode), le moulage des briques qui se fait par compression, sont des avantages incontestables de leurs produits qui seront reconnus plus tard à l'usage; la parfaite cuisson, la modicité des prix et la facilité des transports qui, du bord de la Thielle, peuvent se faire à très-bon marché sur les rives des trois lacs, recommandent cet établissement à Messieurs les entrepreneurs de bâtimens et autres constructions, avec lesquels les propriétaires seraient disposés à faire des marchés à livrer pour le printemps prochain. S'adresser à Saint-Jean.

22. Huit à neuf cents bouteilles noires vides et deux laegers de la contenance de 131 setiers chacun. S'adr. au bureau d'avis.

23. Une partie de quelques cents gerles vendange que l'on pourrait diviser. S'adr. à M. Clerc, notaire à Neuchâtel.

24. Chez Jacob Keller, charcutier, à Berne, rue Neuve, n° 112, des jambons bien conditionnés, à 15 creutzers de Suisse la livre.

25. Un char à un cheval et à bras, avec limonière et timon, à peu près neuf; on le céderait à un prix raisonnable. S'adresser à Louis Renaud, maréchal à Corcelles.

26. Un lit de camp en chêne encore en bon état et un chauffe-pied en étain. S'adr. au bureau d'avis.

27. Des meubles de cave et deux pressoirs. S'adresser à Henri Perregaux, tonnelier à Bevaix.

28. De belles poires citrons choisies. S'adresser à M^{me} Heinzely, à Hauterive.

29. F. Steiner, tapissier, maison neuve, vient de recevoir d'une des meilleures fabriques du midi de la France, un assortiment de couvertures de laine de toutes grandeurs et finesses, dans les prix de L. 9 à 39. Il est au reste toujours bien assorti de tous les articles qui ont rapport à son commerce: franges, galons et crêtes en soie, en laine et en coton; bois et bronzes dorés, thyrses, anneaux et patères; crin, laine, plume et duvet, édredon; divers meubles, tels que fauteuils Voltaire et autres plus ordinaires, un causeuse, une table ronde pour six personnes, six chaises garnies et deux consoles en racines de frêne.

30. Dans le magasin de M^{me} Fornachon-Virchaux, sur la Place, on peut se procurer un nouveau genre de table de nuit, qui en conservant la même forme et grandeur que les tables de nuit ordinaires, renferme en outre dans son intérieur une chaise percée fabriquée de telle sorte et avec de telles précautions qu'elle ne peut communiquer aucune odeur dans l'appartement où elle est placée.

31. Deux glaces, dont une, sans cadre, de 7 pieds 6 lignes, sur 3 pieds 7 pouces 6 lignes, et l'autre, avec cadre doré, de 5 pieds 7 pouces 6 lignes, sur 2 pieds 11 pouces 6 lignes; plus, un bureau en acajou. S'adresser à Jean Siebold, maître menuisier.

32. Chez Fréd. Sauvin, maître charpentier, un joli pressoir de 10 gerles, vis en fer, écrous en laiton, à un prix raisonnable. On trouve chez le même des portes de chambres à trois panneaux avec les deux placards, prêtes à ferrer.

33. Un cheval agréable pour la selle et allant très-bien au trait. S'adresser à M. Anker, en ville.

34. On désire remettre pour une ou plusieurs années, à outre vente, la vendange de 13 à 14 ouvriers de vignes situées près Auvernier; on la remettrait de préférence à quelqu'un y habitant pour la commodité des gerles. S'adresser à M. Clerc, notaire en ville.

35. Louis Blanchod, propriétaire de l'hôtel de la Couronne à Avenches, l'ayant vendue et voulant entièrement renoncer à sa vocation d'aubergiste, en avise le public en le prévenant que le 2 novembre prochain et les jours suivans, dès les 9 heures du matin dans le susdit hôtel, il exposera en vente son mobilier en très-bon état consistant:

1° En tous les meubles meublant son hôtel.
2° En beaucoup de linges de lits et de table, neuf ou presque neuf.
3° Environ 300 liv. de ritte de chanvre et de lin et autant d'étoupes.

4° Sa batterie de cuisine des mieux assortie.
5° Un grand char des mieux établis, à jantes de quatre pouces, essieux en fer et boîtes en laiton, avec ses échelles et ses fustes.

6° Des vins et liqueurs en bouteilles de différentes qualités, des vins en tonneaux et une grande quantité d'articles trop longs à détailler.

36. Un gros char à flèche, avec brancard et échelles, très-solide et bien ferré. Pour le voir et en connaître le prix, s'adresser à Gauchat, conducteur de diligence, à Neuchâtel.

37. Au magasin d'objets d'art de M. Lichtenhahn, **Mosaïques caléidoscopiques**, renfermant une variété infinie de sujets bizarres pour dessins de broderie, tapisserie, etc., et offrant en même temps à la jeunesse une agréable et utile récréation.

38. **H.-U. Fagmann**, au bas de la rue du château, à Neuchâtel, vient de recevoir un nouvel assortiment d'articles de Saint-Gall, toiles de coton fortes, saracnets et callicots lustrés et sans apprêt pour doublures, broderies diverses et dentelles à la mode; le tout à des prix favorables.

39. Chez Lauterburg-Fleury et Comp., à Neuchâtel, des cloches pour vaches toute première qualité, des chaudières pour buanderies, de beaux fers à repasser, vaisselle de santé, soufflets, grenaille en plomb et en fer, fourneaux, potagers, marmites, coquelles, fours à rôtir, pots pour potagers, plaques pour contre-feu, chauffe-pieds. Les mêmes sont toujours bien assortis en fer doux, fer anglais, fer de Suède, acier de tout genre, quincaillerie, ferraille, outils, etc., etc., à des prix modérés.

40. Les sœurs Roy dans le magasin de madame DuPasquier-d'Ivernois, à l'angle de la rue de Flandre, sont bien assorties dans les crins pour matelas depuis la première qualité à la plus ordinaire, à très-bas prix; laine cardée d'Odessa et de Syrie, coton en laine qualité supérieure et très-pure, qu'elles offrent en gros. Plume, duvet, édredon; nouvel assortiment de franges en soie, dites en coton blanches et de couleur, galons et crêtes assortis. Dorures en tous genres, et toutes les fournitures qui concernent l'ameublement. Toile, coutil, futaine, linge et cotonne. Couvertures en laine, en coton et en piqué.

41. Au 29 septembre courant, si les souscriptions peuvent atteindre la quantité voulue, on mettra en perce un vase vin blanc 1834 d'environ dix bossés, réputé suffisamment sous le nom de vin de choix de M. l'ancien Martenet. S'adresser d'ici à cette époque, pour le prix et les conditions, à son fils, à Serrières.

42. Un bon piano à six octaves, de Howard de Berne, que l'on céderait à un prix avantageux, faute de place. S'adresser à M. Touchon, pharmacien.

43. Deux pressoirs en bois de la contenance l'un de 30 et l'autre de 40 gerles, trois cuves à mettre la vendange contenant aussi chacune 40 gerles, deux laegers de 7 bossés, une bosse cerclée en fer, une vis de pressoir n'ayant pas encore servi, et environ 40 à 45 gerles, le tout en très bon état. S'adresser pour voir ces objets à Mad. Favre née Favarger, au faubourg, ou à Matthias Lutz, maître tonnelier.

44. Avec ou sans le contenu, au gré des amateurs, un laeger neuf de la contenance de 2 bossés rempli de vin 1837; plusieurs tonneaux de différentes grandeurs, douze gerles, deux saloirs, divers outils tels que scies, haches et fossoirs; 150 bouteilles et 50 cruches vides, et différens autres objets. La vente aura lieu le lundi 27 septembre, dès 8 heures du matin, dans la maison de la veuve Pigeon, à Peseux, où les amateurs sont invités à se rencontrer.

45. Du très-beau fruit choisi, à un prix raisonnable, chez M. Huguenin, boucher à Bôle. Le même offre de louer pour Noël un bel appartement composé d'une chambre, cuisine, chambre à serer, galetas, jardin, etc.

46. Un pressoir de 30 à 40 gerles, en très-bon état. S'adresser à M. Petitmaître à Neuveville.

47. On offre à vendre une berce en noyer bien propre avec une chaise d'enfant. S'adresser à M. Grandjean, rue de la Poste.

48. Des raisins chez M. Gagnebin à l'Ecluse.

49. A vendre, un pianino presque neuf; chez M^{me} de Jongh, maison Jeanrenaud, au faubourg du lac.

50. Faute d'emploi, un beau rûcher fermant bien et pouvant contenir 18 rûches, chez M. Gagnebin à l'Ecluse.

ON DEMANDE A ACHETER.

51. De rencontre, un meuble de salon et des lits à une personne encore propres. S'adresser à Mesdames sœurs Roy.

52. De vieilles fenêtres. S'adresser à M. Daniel Reynier.

53. On demande à acheter de suite, dans ce pays, une propriété d'agrément et de rapport s'il est possible, avec les dépendances nécessaires, du prix de cent cinquante à deux cent mille francs de France payables comptant; on désire qu'elle soit dans la plaine, avoisinée d'eau et pas très-éloignée de la ville si cela se peut. S'adresser pour de plus amples informations à M. Péter-Wavre.

54. De rencontre, une bonne vis de pressoir en bois, tournant à droite, du diamètre de 11 pouces et 10 lignes, et les pas à 3 pouces de distance. S'adresser à Ch.-Aug. Goldammer, à Auvernier.

A LOUER.

55. Pour Noël prochain, à des personnes tranquilles et sans enfans, le 3^{me} étage de la maison de M^{me} veuve Favre née Favarger, à la Grand'rue. S'adresser au locataire actuel.

56. Pour Noël, un rez-de-chaussée avec poêle, pouvant servir de boutique ou d'atelier, situé à la rue Fleury maison de B. Rieser. S'adresser pour les conditions à F. Burgat. Le même offre de suite ou pour Noël un petit logement à Peseux, composé d'une chambre avec poêle, cuisine, galetas et portion de jardin.

57. Pour Noël prochain, à Peseux, un logement situé dans une belle exposition et composé de plusieurs chambres, cuisine, cave, galetas et jardin. S'adresser au sieur Louis Bouvier, au dit Peseux.

58. De suite ou pour Noël, on offre un petit logement composé de trois pièces, cuisine et autres dépendances au troisième étage de la maison de M. Virchaux, près du Temple-neuf. S'adresser à M. Baumann, locataire actuel.

59. Une cave meublée pour y loger environ 25 bosses de vin, avec un pressoir et tous les accessoires nécessaires pour l'encavage. S'adresser à Madame veuve Perregaux, à Cortaillod.

60. Pour Noël, un logement à un second composé de deux chambres, chambre à serrer, galetas et cave. S'ad. à M. Bouvier-Jacot, rue de l'Hôpital.

61. Deux caves contiguës dont les vases sont en parfait état, pouvant contenir de 40 à 50 bosses. S'adresser à Louis Kratzer.

62. On demande p^r de suite une bonne ânesse. S'adresser à Madame Prince, rue du Château.

63. Une chambre meublée. S'adresser au bureau d'avis.

64. De la place pour loger des chevaux pendant les vendanges. S'adresser à Christ Muller à la grange de M^{me} Perrot, au haut des Terreaux.

65. Pour Noël prochain ou même plus-tôt si on le désire, un logement sur la Place. S'adresser pour le voir à M. Louis Favre, avocat, et pour les conditions, à M. L. Favre-Borel, à l'Evoles (Neuchâtel).

66. Pour Noël, dans la maison de M. le maître-bourgeois de Pury, rue de l'Hôpital, un petit logement composé de deux grandes chambres avec poêle et cheminée; de plus, cuisine, galetas et caveau.

67. Pour Noël prochain, au centre de la ville et près l'hôtel du Faucon, un magasin et arrière-magasin, et un logement dans la même maison si on le désire. S'adresser à M. Bouvier-Jacot, au 3^{me} étage.

68. Deux caves meublées dans la maison de Madame Deluze-Deluze, au bas de la rue du Château. S'adresser aux sœurs Elzingre, dans le magasin au rez-de-chaussée de la dite maison.

69. A louer, dès le 21 courant une très bonne ânesse. S'adresser à M^{me} de Rougemont au Tertre.

70. Une chambre meublée pour deux personnes chez Alphonse Loup, rue des Moulins.

71. Pour la belle saison ou à l'année, on offre à louer, dans une des belles localités du village de Cormondrèche, un appartement complètement remis à neuf et composé de 5 pièces à poêle et cheminée, avec cuisine, cave, portion de galetas et de jardin. Si cela convenait, on pourrait mettre à la disposition du locataire, une écurie pour un cheval. S'adresser au propriétaire M. Debrod, au dit Cormondrèche.

ON DEMANDE A LOUER.

72. Au centre de la ville, soit à un rez-de-chaussée ou à un premier étage, un emplacement propre pour vendage de vin, et comprenant aussi le logement du pintier. S'adresser à M. Franç. Wavre.

73. On demande de suite une chambre meublée bien éclairée, au centre de la ville. S'adresser à notre bureau.

74. Une femme seule et tranquille demande à louer pour Noël un petit logement. S'adresser au bureau d'avis.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

75. Une personne de bon âge et très-recommandable, cherche une place de femme-de-chambre ou de bonne d'enfans, dans ce pays ou, de préférence, à l'étranger; elle parle les deux langues, sait repasser, bien coudre, et peut présenter de bons certificats. S'adr. au bureau d'avis.

76. M^{lle} Henriette Bassin, maîtresse tailleur en ville, demande une assujettie et une apprentie, mais à condition que cette dernière soit nourrie et logée chez ses parens, qui n'auraient dans ce cas que peu de chose à payer pour l'apprentissage.

77. On demande pour Noël et même plus-tôt si cela se pouvait, dans un petit ménage, une fille propre et active, sachant faire un bon ordinaire. S'adresser à M^{me} Schouffelberguer-Lardy, qui indiquera. Il est inutile de se présenter sans de bonnes recommandations.

78. On demande d'ici à un mois ou six semaines, une personne d'un âge mûr, de toute confiance, capable de remplir la place de ménagère; il est essentiel qu'elle connaisse la cuisine et principalement la pâtisserie. Les appointemens seront proportionnés aux capacités de la personne. S'adr. à M^{lle} Diacon, hôtel des Alpes.

79. Un homme de l'âge de 30 ans muni de bons certificats, aimerait à se placer pour Noël en qualité de cocher; il sait bien panser les chevaux et connaît la culture du jardin. S'adr. chez M. Stauffer, voiturier au faubourg, qui donnera les renseignements nécessaires.

80. Un jeune homme parlant les deux langues aimerait à se placer de suite comme domestique dans un magasin ou bonne maison de cette ville; il pourrait conduire un cheval, et possède de très-bons certificats. S'adr. au bureau d'avis.

81. On demande pour entrer immédiatement, dans un des premiers hôtels de la Suisse française, une fille d'âge mûr, bien au fait du service de femme de chambre et possédant de bons témoignages. On désire qu'elle sache les deux langues. S'adresser au Faucon, à Neuchâtel.

82. Un jeune homme de ce pays muni de bons certificats, aimerait à se placer dès-maintenant ou à Noël prochain comme domestique de maison, valet-de-chambre ou cocher; il parle les deux langues et connaît les travaux de la campagne. S'ad. au bureau d'avis.

83. Une demoiselle dans un magasin au Locle, connaissant la tenue des livres en partie simple, demande à se placer en ville, pour Noël ou plus tard si on le désire, soit pour servir un magasin ou pour tenir les écritures. S'adresser au bureau d'avis qui indiquera.

84. On demande en ville une servante robuste et bien portante, recommandable surtout par une grande moralité et en état de faire une bonne cuisine ordinaire. Le bureau d'avis indiquera.

85. Une cuisinière munie de témoignages satisfaisants de sa moralité, désirerait se procurer une nouvelle place pour le 1^{er} octobre prochain. S'ad. au bureau d'avis.

86. On demande pour Noël une fille qui sache faire un bon ordinaire; il est inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. Le bureau d'avis indiquera.

87. Une femme forte et robuste désire se placer comme nourrice. S'adresser à M^{me} Forster, sage-femme à Valangin.

88. Un maître cordonnier, aux Montagnes, désirerait avoir un contre-maître qui fût de ce pays, qui connût bien la coupe et qui pût fournir des preuves de sa moralité. S'adresser au bureau de la feuille d'avis des Montagnes, au Locle.

OBJETS PERDUS OU TROUVÉS.

89. On a trouvé, le 8 août, au sentier de la Tourne, un bonnet de police d'officier d'infanterie, que l'on peut réclamer au bureau de cette feuille, sous les conditions d'usage.

90. On a perdu dans le courant du mois d'août, un schall tartan d'enfant, rouge et noir. La personne qui l'a trouvé est priée de le remettre à Mesdames sœurs Roy, contre récompense.

91. On a perdu, mercredi passé 16 septembre, dans la ville, un carnet de poche avec l'almanach de l'Etat, portant sur la couverture et en toutes lettres le nom du propriétaire, qui prie la personne qui l'a trouvé de bien vouloir le lui rapporter, il en sera reconnaissant.

92. On peut réclamer chez Petitpierre, boulanger, un parapluie qui y a été oublié il y a quelques semaines.

93. Lundi 7 courant, de Hauterive au Plan, on a perdu un chapeau de paille. La personne qui l'a trouvé est priée de le rapporter au bureau d'avis, on en sera reconnaissant.

94. Le 4 août, jour de la prestation des sermens à Valangin, on a perdu du susdit lieu à Fontaine, un schal bourre de soie, fond noir-bleu avec bordure en couleur. Le rapporter à Sandoz-Maillardet, à Fenin, contre récompense.

95. Dans la journée du lundi 14 courant, il s'est évadé un porc de l'écurie de P.-H. Béguin, aux Grattes. La personne qui l'a réclamé ou qui pourrait en donner des indices, est priée d'en informer le propriétaire.

96. On a perdu mercredi 9 courant, dans le village de Bôle ou de Bôle à Colombier, en passant par le sentier de Réla, une tabatière d'argent. La remettre contre récompense, soit à M. Fabry à Bôle, soit à Mad. Paris-Rossel à Peseux.

AVIS DIVERS.

97. Les actionnaires aux placements faits il y a 10 ans à la compagnie l'Union, sont invités à se rencontrer au bureau de l'agence de la dite compagnie, le jeudi 1^{er} octobre prochain, à 9 heures du matin, pour recevoir les sommes provenant de la police sous n^o 1787, et aviser à la répartition des rentes de la police sous n^o 1698.

98. Une répartition au jeu de quilles de la valeur de 100 francs de Suisse divisés en 25 primes (sauf deux montres boîtes en argent), aura lieu le lundi 28 septembre courant, chez le sieur Tripet, aubergiste à la Balance, à Pertuis, rière Chézard, où les amateurs sont invités à se rencontrer dès les neuf heures du matin.

99. Madame veuve Frauche, qui tenait précédemment l'hôtel de la Balance, au Locle, a l'honneur d'informer le public qu'elle tient actuellement le Raisin en cette ville. Messieurs les voyageurs trouveront chez elle de beaux appartemens remis à neuf et une bonne table à des prix modérés; une longue habitude, de l'activité et une grande propreté, lui font espérer d'obtenir la confiance qu'elle sollicite.

100. On demande pour apprenti dans un bureau de cette ville, un jeune homme de 16 à 20 ans, ayant une belle écriture, connaissant le calcul et recommandable par sa moralité. Il pourrait se former à la comptabilité et au notariat. S'adresser au bureau d'avis.

101. Dès-à-présent on prendrait encore un Monsieur en pension pour la table et le logis. Le bureau d'avis indiquera.

102. Un jeune homme qui a déjà acquis l'expérience des affaires, désire trouver à se placer dans quelque fabrique ou maison de commerce en qualité de commis. Il connaît bien les deux langues et est parfaitement au fait de tous les ouvrages de bureau; il a également l'habitude des voyages et peut produire les certificats les plus satisfaisants. S'adresser au bureau de cette feuille.

103. L'examen pour la place de régent du Montilier, près Morat, est fixé au vendredi 9 octobre prochain, à 8 heures du matin, à la maison d'école du dit Montilier. *Fonctions*: celles du règlement pour les écoles primaires du canton, et quatre mois et demi d'école pendant l'été. On demande du régent qu'il puisse enseigner les éléments de la langue allemande et de la française. *Traitement*: 1^o Un logement convenable consistant en deux chambres, cuisine, cave, galetas et une écurie. 2^o Un petit jardin derrière la maison d'école et une chevenière près du village, d'environ deux mesures et demi. 3^o Une toise de bois de hêtre, une dite de sapin, six chars de tourbe, tant pour le régent que pour le chauffage de la salle d'école, le tout rendu sans frais sur le galetas, 4^o Six cents francs en argent payables par trimestre. Il est inutile de se présenter sans de bons certificats, tant de mœurs que de capacité.

Filature de laines à mécanique, tissage de draps et mi-laines, à l'ancien cylindre près des moulins à St. Blaise.

104. Léonard Voltz, ayant été maître fleur à Serrières depuis l'origine de l'établissement, prévient le public qu'il en a formé un pour son compte depuis quelque temps, avec plusieurs métiers, à Saint-Blaise.

Prix:

pour drap	à 7	hz. la liv.
p ^r mi-laine au-dessus de 11 liv.	» 6½	»
p ^r id. au-dessous de 11 liv.	» 6	»
pour bas, à 3 bouts	» 8	»
id. à 4 bouts	» 9	»

Les laines remises à l'établissement destinées p^r en fabriquer du drap, de 26 à 30 batz par aune, teinture à part.

Les laines à fabriquer du mi-laine prêt à coudre, et coton ou fil fourni, à 12½ et 13 batz par aune. Si les particuliers désirent fournir eux-mêmes le coton ou le fil, il leur en coûtera 9 batz par aune. Il prévient également qu'il a fait l'acquisition d'un métier à tisser les draps à 5/4 de largeur après avoir passé à la foule; à cet égard surtout il espère satisfaire pleinement ses pratiques tant sous le rapport de la beauté de l'ouvrage que sous celui du prix, puisqu'il confectionnera ce drap à 3 fr. de Suisse l'aune en lui remettant la laine brut.

Ses connaissances dans cette partie lui font espérer qu'il obtiendra le contentement des personnes qui voudront l'honorer de leur confiance, ayant dès sa jeunesse pratiqué cet état.

Dépôt à Neuchâtel, chez M^{me} Pointet-Bardet, maison Berthoud-Fabry, rue du Soleil, qui recevra

tous les jours et où lui-même se trouvera tous les jeudis.

Les messagers se chargent de toutes les commissions.

Le même offre à amodier de suite une partie du bâtiment appelé la mécanique, à Saint-Blaise, situé sur le ruisseau et ayant rouage, propre à recevoir toute espèce d'établissement, tels que scierie à placage, clouterie, etc. S'adresser directement au dit sieur Voltz, à Saint-Blaise.

105. Une famille de Carlsruhe désire placer dans ce pays un jeune homme de 16 à 17 ans en échange d'un jeune homme ou d'une jeune demoiselle qui pourrait profiter des établissements d'éducation de cette ville. S'adresser franc de port à la cure de Saint-Martin.

106. Une personne qui a passé plusieurs années en pays étranger, pourrait disposer de quelques heures pour donner des leçons de langue française ou de langue allemande. Elle enseignerait aussi, si on le désire, les sciences élémentaires et les ouvrages. Le bureau d'avis indiquera.

107. La commune de Montmollin demande un bon régent pour son école d'hiver. L'examen pour la repourvue de cette école se fera à Montmollin, le lundi 5 octobre, à 9 heures du matin. Les personnes qui pourraient avoir des vues sur ce poste sont priées de faire parvenir leurs certificats à M. le pasteur qui indiquera les conditions.

108. Le quartier de Petit-Martel, commune des Ponts, demande un bon régent pour tenir l'école dans le bâtiment qu'il vient de faire construire, et qui contient, outre la chambre d'école, un petit logement pour le régent, lequel devra donner neuf heures de leçons par jour, et il recevra pour salaire 60 batz par semaine. Les aspirants devront se présenter chez M. Vaucher, pasteur aux Ponts, le 28 septembre, dès les 8 heures du matin, et devront être porteurs de pièces constatant leur moralité et capacité.

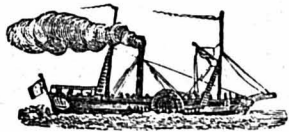
Départ de voitures.

109. Du 1^{er} au 10 octobre, il partira une bonne voiture pour Francfort, Leipzig, Dresde, Berlin, Breslau et Varsovie. S'adresser pour des places vacantes à Jacques Reiffel, maître voiturier, rue

110. M. Ramus, voiturier à l'hôtel du Faucon à Neuchâtel, annonce que du 1^{er} au 15 octobre prochain il fera partir une grande et bonne voiture pour Paris. Les soins et les égards qui seront observés envers MM. les voyageurs ne laisseront rien à désirer.

PAR ADDITION.

111. Pour commencer dès le 1^{er} Octobre, on demande un co-abonné au journal l'Helvétie, on pourrait l'avoir le soir de l'arrivée contre paiement de la moitié de l'abonnement. S'adr. au bureau d'avis.



SERVICE DU BATEAU A VAPEUR L'INDUSTRIEL,

Les dimanches 27 Septembre et
4 Octobre.

Départ :

de Neuchâtel,	à 8½ h ^{res} du matin.
de la Neuveville,	à 10 » »
de l'Île,	à 10½ » »
de Nidau pour l'Île,	à 1 » après midi.
de Bienne,	à 1½ » »
de l'Île pour la Neuveville,	à 4 » »
de l'Île p ^r Nidau et Bienne,	à 5½ » »

Prix des places :

	Prem.	Sec.
De Neuchâtel à la Neuveville,	14 bz.	10 bz.
» à l'Île,	21 »	14 »
» à Nidau ou Bienne,	28 »	18 »
De Neuveville à l'Île,	7 »	5 »
aller et retour,	10 »	8 »
De Neuveville à Nidau ou Bienne,	14 »	9 »
aller et retour,	15 »	10 »
De Nidau ou Bienne à l'Île,	7 »	5 »

Les lundis 28 Septembre et 5 Octobre, le bateau partira de Bienne à 6½ heures du matin pour l'Île, la Neuveville et Neuchâtel, et de Neuchâtel à 9½ heures pour Yverdon. Départ d'Yverdon pour Neuchâtel, à 1 heure de l'après-midi.

Dès le 1^{er} Octobre, le bateau fera ses courses comme suit :

Départ de Neuchâtel p^r Yverdon, à 6 heures et demi du matin; d'Yverdon pour Neuchâtel, à 9¾ heures; de Neuchâtel pour Bienne, à 1 heure de l'après-midi; de Bienne pour Neuchâtel, à 4½ h^{res}.

Excepté les dimanches et lundis et lorsque la saison ne le permettra plus.

TAXE DU PAIN

dès le 24 Août 1840.

Le pain bis ou mi-blanc	à 5 cr. la livre.
Le pain blanc	à 6 cr. »
Le petit pain de demi-batz, doit peser 4½ onces.	
Celui d'un batz	9 »
Celui de six creutzers	15½ »

TAXE DES VIANDES

dès le 5 Août 1840.

(des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)

Le bœuf à 11 cr.	Le veau à 10 cr.
La vache à 10 »	Le mouton à 10½ »

PRIX DES GRAINS.

1. NEUCHÂTEL. Au marché du 17 Septembre.

Froment	l'émine bz.	22 à 23.
Moitié-blé	— »	»
Mêle	— »	»
Orge	— »	10 à 11
Avoine	— »	7 à 8.

2. BERNE. Au marché du 15 Septembre.

Froment	l'émine bz.	: rappes.
Epeautre	— »	21 : 4 »
Seigle	— »	11 : »
Orge	— »	: »
Avoine	le muid	86 : 6 »

3. BALE. Au marché du 18 Septembre.

Epeautre . le sac . fr.	17 :	bz. à fr.	19 : 5 bz.
Orge	— »	:	»
Seigle	— »	:	»
Prix moyen	— »	18 : 6	« 2 rappes.

Il s'est vendu 941 sacs froment et épeautre.

Reste en dépôt 234 —

NB. Le sac contient environ 97/8 émines de Neuchâtel.

VARIÉTÉS.

Un voyage de nuit en ballon.

Nous croyons que l'on ne lira pas sans plaisir quelques détails sur l'un des plus beaux voyages en ballon de M. Green, celui qu'il a exécuté en 1836, pour se rendre de Londres en Allemagne. Ce voyage, d'environ deux cents lieues, est le plus long que les hommes aient encore accompli par la voie de l'air.

M. Green partit de Londres le 7 Novembre 1836. Il avait avec lui deux compagnons de voyage, MM. Hollond et Monk-Mason. Ignorant pour quelles régions du globe il partait, puisque celui qui conduit les vents en avait seul le secret, il s'était muni de passeports pour tous les états de l'Europe, et d'une quantité de vivres suffisante pour pouvoir demeurer quelque temps sur la mer s'il était jeté de ce côté. A une heure et demie, le ballon s'enleva majestueusement, et, entraîné par un courant modéré, il se dirigea au sud-est au dessus des riches plaines du comté de Kent. A quatre heures, les voyageurs commencèrent à distinguer la mer. Toute resplendissante des feux du soleil couchant, elle bordait l'horizon dans la direction vers laquelle l'aérostat (le ballon), poussé par un vent assez vif, marchait rapidement. En quelques minutes il fut au dessus de la ville de Douvres, et là il s'engagea au dessus de la mer pour traverser le détroit.

Il était quatre heures quarante-huit minutes, dit un des voyageurs, quand nous vîmes la première ligne des vagues se briser sur la plage au dessus de nous, et nous pûmes dire que nous avions véritablement quitté les côtes de notre pays pour commencer notre voyage au dessus des régions jusqu'ici si redoutables sur la mer. Il aurait été impossible de ne pas se sentir ému à la grandeur du spectacle qui s'offrait alors à nos yeux. Derrière nous, la ligne des côtes d'Angleterre avec ses falaises blanches à demi perdues dans l'obscurité brillait de l'éclat des lumières qui augmentaient à chaque instant, parmi lesquelles le feu (phare) de Douvres se fit remarquer pendant longtemps et nous servit de jalon pour calculer la direction de notre marche. Au dessous, de chaque côté, l'Océan nous offrait un espace non interrompu de vagues entrelacées, s'étendant aussi loin que les ténèbres de la nuit couvrant déjà l'horizon permettaient à la vue de descendre. Vis-à-vis de nous, une barrière de nuages épais, semblable à une muraille, surmontée dans toutes ses coupures d'une manière bizarre de parapets, de tours, de bastions, s'élevait de la mer et paraissait placée là pour nous en barrer le passage. Peu

de minutes après, nous étions déjà dans ces fleuves humides, enveloppés dans une obscurité qui augmentait en raison des vapeurs qui nous entouraient et de la nuit qui avait commencé! Nous n'entendions plus aucun son. Le bruit des vagues battant sur la côte d'Angleterre avait cessé, et notre position nous éloignait depuis longtemps de tous les bruits de la terre.,

En une heure, le détroit fut franchi. La barrière de nuages était dissipée, le feu de Calais brillait sous les voyageurs, et le bruit éloigné du tambour de la ville montait jusqu'à eux. — "L'obscurité, continue le narrateur, étant alors à son comble, ce n'était que par les lumières tantôt isolées et tantôt réunies, qui se montraient de tous côtés au dessous de nous, que nous pouvions espérer d'obtenir connaissance de la nature du pays que nous traversions, et nous former une idée des villes et des villages que chaque moment présentait à nos regards. La scène qui suivit alors surpassa toute description. La surface entière de la terre, sur plusieurs lieues à la ronde, aussi loin que l'œil pouvait porter, n'offrait que les lumières éparses d'une population qui veillait, et déployait à nos pieds une plaine qui semblait rivaliser avec les feux plus éloignés de la voûte céleste. A chaque instant, pendant la première partie de la nuit, avant que les hommes ne fussent livrés au repos, de grandes masses de lumières, nous indiquant l'existence d'une population nombreuse, se découvraient à l'horizon et nous donnaient l'idée d'un incendie lointain. A mesure que nous approchions, cette masse confuse d'éclairage paraissait augmenter, et se répandait sur un plus vaste espace, jusqu'à ce que, parvenus directement au dessus, elle semblait se diviser en différentes parties, et se prolongeant en rues, ou se partageant de diverses manières en carrés, nous dessinait le plan d'une ville diminuée seulement d'après l'élévation plus ou moins grande où il arrivait que nous fussions alors. Il serait difficile de donner une idée quelconque de l'effet qu'une pareille scène, dans une pareille circonstance, devait nécessairement inspirer. Se trouver transporté dans les ténèbres de la nuit, au milieu des vastes solitudes de l'air, inconnu et inaperçu, en secret et en silence, traversant des royaumes, regardant des villes qui se succédaient avec une rapidité qui ne permettait pas de les examiner en détail, en voilà assez pour rendre sublimes des scènes qui auraient eu en elles-mêmes moins d'intérêt. Si l'on ajoute à cela l'incertitude qui commença à régner dans notre voyage, incertitude qui, augmentant à mesure que nous avançons dans la nuit, ne sachant où nous étions, où nous allions, quels étaient les objets que nous tâchions de découvrir, on pourra se faire quelque idée de notre singulière position.

Le ballon, entraîné par le vent qui lui faisait faire plus de dix lieues, à l'heure, traversa ainsi une partie notable du continent européen. Vers minuit, il se trouva au dessus de Liège. Située au centre d'un canton très peuplé, rempli d'usines de toute espèce, et particulièrement de forges et de hauts-fourneaux, cette ville était toute éblouissante de lumières. On entendait même le vague murmure de la population livrée à ses travaux, à ses occupations, à ses plaisirs. Mais l'heure de minuit est l'heure à laquelle presque toutes les lumières s'éloignent sur la terre. Bientôt les voyageurs n'aperçurent plus rien; tout était entré dans la nuit et dans le silence.

On sait que les aérostats, même dans leur plus grande vitesse, n'éprouvent pas le plus léger balancement. Rien n'avertit, surtout la nuit et dans nuages, que l'on est en mouvement; l'immobilité est parfaite. Que l'on joigne donc à cet effet l'effet de l'obscurité, celui du silence, celui d'un froid de dix degrés, celui de l'ignorance de l'endroit où l'on est, le doute d'être ramené par le froid trop près de la terre, d'avoir devant soi quelques hautes chaînes de montagnes contre lesquelles on peut se heurter, enfin le sentiment de cette suspension au-dessus de la terre, on comprendra la vague et monotone préoccupation d'un tel voyage.

(La suite au prochain numéro).